Rédigé par Estelle GOIX le 01/07/2025
Vérifié par Emmanuelle GAILLARD le 13/08/2025

Compte rendu
Comité stratégique de l'ODPE 23– 10/06/2025

Présents

Pour le Conseil Départemental :
- **Mme Laurence CHEVREUX**, Vice-Présidente en charge enfance, famille, santé
- **M. Philippe METGE**, DGA du Pôle Cohésion Sociale
- **Mme Emmanuelle Gaillard**, Manager de transition
- **Mme Françoise LAPORTE**, Directrice du CDEF
- **Mme Estelle GOIX**, Responsable ODPE

Pour l'Etat :
- **Mme Nathalie ELION**, Conseillère technique départementale de service social en faveur des élèves DSDEN de la Creuse
- **M. Pierre DUMONT**, Responsable d'unité éducative UEMO de Guéret
- **Mme Elodie MOREAU-LAVAUGAUTIER**, Directrice du Complexe Est Creusois, ALEFPA

Pour le Tribunal Judiciaire :
- **M. Patrice DEYRAT**, Juge des Enfants
- **Mme Delphine MARTINEZ**, Substitut du Procureur de la République
- **Mme Amandine ROYON**, Auditrice de justice

Pour l'AMAC :
- **Mme Marie-Françoise FOURNIER**, Maire de La Saunière de Guéret et Vice-Présidente

Pour les centres hospitaliers :
- **Mme Karine PEYROUX**, IPA, Pédopsychiatrie Centre Hospitalier La Valette

Pour les associations concourant à la protection de l'enfance :
- **Mme Nathalie TEIXEIRA**, Directrice Adjointe Territoire AJD Creuse Maison d'enfants de Bosgenet - Origamie
- **Mme Isabelle PIVETEAU**, Directrice AECJF
- **Mme Anna GHITALLA**, Directrice établissement et services association PEP23
- **Mme Sabine BACHELLERIE**, représentante de l'UDAF
- **Mme Elisabetta SACCO**, CAC-CHRS
- **Mme Elodie MOREAU-LAVAUGAUTIER**, Directrice du Complexe Est Creusois, ALEFPA

Excusés

Pour le Conseil Départemental :
- **Mme Nathalie MARMIER-GIRAUD**, Chef de service UTAS de Bourganeuf
- **Mme Céline LE BIGOT**, Chef de service de PMI
- **Mme Amanda MICHE**, Directrice DPPA et du GIP MDPH 23

Pour les associations concourant à la protection de l'enfance :
- **M. Jean-Pierre BERTHON**, Directeur Territoire AJD Creuse Maison d'enfants de Bosgenet - Origamie

Pour l'ordre des médecins :
- **Docteur Delphine LARROQUE**

Pour les centres de formations :
- **Mme Cécile BONNET**, Responsable de pôle Polaris Formation
- **Mme Marlène MARTY**, Formatrice Polaris Formation
- **Mme Valérie COURTOIS**, Responsable Pédagogique CRFP Croix-Rouge Compétence Nouvelle Aquitaine

Pour l'ARS :
- **Mme Laëtitia PEYRONNET,** Chargée de mission en Prévention et Promotion de la Santé
- **Mme Anne-Sophie VILLEGER**, Responsable pôle protection santé

Madame Chevreux remercie l'ensemble des partenaires de leur présence à ce jour pour le comité stratégique de l'ODPE23.

Monsieur Metge présente les différentes arrivées à la DEFJ. Suite au départ de Madame Daudonnet, Madame Gaillard est chargée d'assurer la période de transition jusqu'à la prise de poste de Madame Elise Charnay, le 1er juillet prochain. Madame Clochon est également en renfort de l'équipe de l'ASE, au sein du service SAAF. Mme Peyran, en tant que nouvelle Cheffe de service ASE, entrera en fonction le 1er juillet prochain.

Point n°1 : Rapport 2024 de l'ODPE23

Le rapport d'activité de l'ODPE23, concernant les données de l'année 2024, a été préalablement transmis aux membres du comité stratégique. Cette présentation reprend donc les objectifs et la méthodologie de l'élaboration du rapport, ainsi que les chiffres clés de 2024 selon trois axes : prévenir, repérer et accompagner, et pour conclure, les perspectives de l'ODPE23.

- **Axe prévenir :**

Madame Goix présente les chiffres clés de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) visant à renforcer les actions de prévention en matière de santé et de bien-être des futures mères et des enfants de moins de six ans, en tenant compte des enjeux liés à la baisse des naissances.

Madame Goix précise que malgré la baisse constatée des naissances (<800 naissances depuis 2019), les chiffres d'activité concernant la PMI se maintiennent dans leur globalité.

Madame Fournier demande, dans un contexte de pénurie de professionnels dans le secteur médical, comment le parcours COCON permet de mieux les mobiliser afin de garantir le parcours de soins de ces enfants.

Madame Ghitalla tient à préciser que l'association PEP23 est également enregistrée dans ce parcours COCON et qu'il s'agit surtout d'un outil de coordination entre les partenaires évitant ainsi la multiplication des demandes dans le parcours de soins.

- **Axe repérer :**

Cet axe est dédié aux statistiques relatives à la Cellule de Recueil et de Traitement des Informations Préoccupantes (CRIP) depuis 2022.

Depuis 2022, il est observé que le nombre d'informations entrantes (IE) ne cesse de croître (+27%). Madame Bachellerie s'enquiert des raisons de la baisse entre 2021 et 2022. Madame Goix précise qu'elle n'en connaît pas les motifs. Une des raisons possibles pourrait être liée à la manière de saisir les données dans le logiciel. A la suite du comité stratégique, une autre explication pourrait se situer au niveau de la transmission des IE par les partenaires. En effet, après analyse des données, il est remarqué une réduction du nombre d'IE de 5% pour celles transmises par le parquet et de 3% pour celles transmises par les services du département (UTAS-PMI…) par rapport à 2021.

- **Axe accompagner :**

Madame Goix présente les chiffres-clés relatifs à l'ASE pour l'année 2024. Un total de 1042 enfants et jeunes, dont 141 MNA, ont bénéficié de l'accompagnement de l'ASE, représentant ainsi près de 5% de la population des 0-19 ans. La diminution observée du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE23 se poursuit en 2025 : 995 mineurs et jeunes majeurs au 31/05/2025, soit une baisse de 7% par rapport à 2024 sur la même période.

Madame Goix met en avant que 31 % des mineurs et des majeurs bénéficient d'une notification MDPH (supérieur à la moyenne nationale qui est de 25 %) et rappelle que le comité technique du 01/04/25 a approuvé le lancement d'une nouvelle étude sur les enfants présentant une double vulnérabilité.

Monsieur Deyrat souhaite savoir si le taux des mesures d'aide sociale à l'enfance pour le département de la Creuse demeure supérieur à la moyenne nationale. Madame Goix indique que ce taux, au 31 décembre 2022, reste effectivement supérieur à la moyenne nationale (35,5 pour 1000 enfants de moins de 21 ans), mais en diminution par rapport à 2021 (41,1 pour 1000 enfants).

À la différence des autres départements, l'accueil chez les assistants familiaux constitue le premier mode de placement. Madame Goix précise que le recrutement de nouveaux assistants familiaux demeure tendu, en raison du faible nombre d'offres, et qu'il peut exister un écart entre l'agrément délivré par la PMI et le recrutement effectif par l'ASE. En effet, les méthodes de recrutement varient d'un département à l'autre. À l'ASE23, avant le recrutement, une visite du domicile est réalisée, chez le futur assistant familial, par la responsable des assistants familiaux, pour valider les conditions d'accueil.

Monsieur Metge met également en exergue qu'à la suite de divers incidents survenus dans plusieurs départements, il est préférable de faire preuve d'une prudence excessive lors des recrutements. L'accueil familial constitue un outil de placement parmi d'autres et certaines situations d'enfants, en raison des problématiques rencontrées, ne trouvent pas nécessairement de solution ni au sein d'une famille d'accueil, ni en accueil collectif.

Monsieur Dumont note cependant, lors des formations, qu'un nombre croissant de futurs assistants familiaux possèdent des expériences professionnelles dans le secteur médical ou social, contribuant ainsi à une professionnalisation de ces métiers.

Monsieur Deyrat souligne qu'il serait pertinent de différencier dans la catégorie autre, les mesures (TDC et à domicile) des hébergements autonomes sur le graphique Prise en charge des mineurs par type de dispositif. **La correction a été apportée sur le document de présentation (page 22).**

Un rajout a été également fait concernant le nombre total de jeunes avec un double suivi PJJ/ASE (page 24).

Madame Texeira met en avant qu'il serait pertinent d'obtenir le nombre de demandes avec hébergement qui n'ont pas abouti sur le DIAP.

Madame Fournier souhaite obtenir des informations plus précises concernant la durée moyenne d'attente pour l'accès aux soins au CAMPS et au CMPP. Madame Ghitalla précise que cette durée peut varier selon le domaine de compétence. En effet, l'association PEP23 est correctement dotée en psychologues, avec l'arrivée de trois nouveaux membres, contrairement à d'autres professions en pénurie, telles que les orthophonistes, qui devraient toutefois arriver prochainement.

Point n°2 : Bilan 2024 des évaluations des ESMS

Madame Texeira s'étonne qu'il n'y ait que deux événements indésirables enregistrés par le département pour l'année, alors que pour la MECS de Bosgenet, il existe de nombreux événements chaque année.

Madame Goix confirme qu'elle n'a reçu de la part de sa direction que deux événements. La procédure nécessite une révision interne de la part du département. Madame Texeira propose de transmettre à Madame Goix l'ensemble des événements pour 2024 et 2025.

Monsieur Deyrat souhaite obtenir des informations concernant l'identité de l'ESMS qui a été fermé. Madame Goix précise qu'il s'agit du LVA Le Dognon.

Point n°3 : Suivi du schéma départemental de la protection de l'enfance

Le schéma arrivant presque à échéance en 2026, l'ensemble des actions ont été réalisées.

Monsieur Deyrat s'interroge sur le fait qu'il ne reçoive pas les projets pour l'enfant, dans le cadre des audiences car ce document pourrait l'éclairer sur les décisions à prendre. En complément, Madame Gaillard explique que les PPE sont bien réalisés dans le cadre des Aides Educatives à Domicile au sein des UTAS.

Point n°4 : Questions diverses

Monsieur Deyrat informe qu'il est demandé aux procureurs de recenser les structures de placement des mineurs avant fin juin 2025 et si la liste des ESMS habilités par le département peut leur être transmise.

Madame Martinez informe de la mise en place de stages de responsabilité parentale, dans le cadre d'une convention signée entre le tribunal judiciaire de Guéret, la préfecture et l'association socio-judiciaire Reliance. Cette dernière devrait intervenir en Creuse dès le deuxième semestre 2025.